

FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

La formation SST est très flexible et modulable en fonction de l'environnement professionnel dans lequel vous évoluez. En effet lors de l'étude de besoins nous prenons en compte les différents paramètres d'intervention de vos collaborateurs en cas d'accidents.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
- Mettre en place ses compétences de SST au service de la prévention dans son entreprise

ORGANISATION

Durée : 14 heures soit 2 journées

Public concerné : Ensemble du personnel

Effectifs : 4 à 10 stagiaires

Déroulement : intra ou inter-entreprises **Méthode pédagogique :** Exposé interactifs – vidéo – démonstrations- cas concrets

Prérequis : Aucun **Aptitude :** utilisation de la pensée logique – Dextérité, utilisation de méthode, de matériel

Compétences : Professionnelle - social - méthodologique **Délai d'accès :** 48h

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

ETRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT

1. Situer le cadre juridique : dans son entreprise, en dehors et lors de son intervention
2. Réaliser une protection adaptée
3. Examiner la victime
4. Faire alerter ou alerter les secours selon l'organisation de l'entreprise
5. Etre capable de secourir : Face à un saignement abondant, à un étouffement, à une personne qui parle et se plaint d'un malaise, de brûlures, de plaies graves ou plaies simples, ou ne parle pas et respire et ne respire plus

ETRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention
7. Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit de la prévention
8. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de la (ou des) situation(s) dangereuse(s)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livret SST remis au participant + 1 autocollant SST
- Plan d'intervention SST remis à l'entreprise à l'issue de la formation
- Diaporama : Plan d'intervention SST animé
- Supports de cours Action Préventive FORMATION, image, vidéo, ...
- Ordinateur, vidéoprojecteur et enceinte audio portable

Matériel de simulation :

- lot de mannequins : adultes, enfants et nourrissons, matériel de désinfection pour chaque participants
- défibrillateurs de formation avec accessoires
- Kit de simulation : plaies, brûlures, traumatismes, membres sectionnés, corps étranger, fractures ouvertes, hémorragies,...
- Divers matériels pour la réalisation des cas concrets : Compresses Hémostatiques d'Urgence Thuasne (CHUT), garrots, pansements, compresses, désinfectants, rince œil pour brûlures chimiques, couvertures de survie...
- tapis confort PLS

Ressources documentaires obligatoires :

- Référentiel technique INRS - ED 700
- Référentiel de formation INRS - ED 7001
- 1 Plan d'intervention + pictogrammes SST magnétiques (outils31)
- Aide-mémoire SST - ED 4085

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

- Formateur SST / PSC1 validé par l'INRS

METHODES ET MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Cas concrets d'examens
- Certification INRS - Grille INRS
- Remise d'une attestation de présence en fin de formation
- 100 % des participants formés ont obtenus leur certification professionnelle

LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

LA CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

Dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct. Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST

Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

ÉQUIVALENCE

Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

MODALITÉ D'ACCESSIBILITÉ

- oui

TARIF ET INFORMATIONS :

- Nous consulter

Contactez-nous !

Bruno CHAUMETTE
Directeur

Tel : 06.24.53.04.99

Mail : brunochaumette@action-préventive.fr